



20130012

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2013

Le dix-sept décembre deux mil treize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le douze décembre deux mil treize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents : Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Patrick CLISSON, Jean-Luc GUINARD, Paul MOREAU, Marie-France TALINEAU, Marylène GIRAUDON, Damien PARNAUDEAU, Benoît PIRON.

Absents excusés : Anthony PEIGNON, Christine GOUBEAU.

La secrétaire : Monique MIOT.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2013

Madame MIOT fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2013.
Il est accepté à l'unanimité.

Rapport des commissions communales et intercommunales

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Point sur les travaux d'investissement en cours

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement – Tranche 2 à Château Bourdin

L'appel d'offres pour la tranche 2 des travaux d'aménagement du Bourg de Château Bourdin a été lancé début décembre 2013, pour une remise des offres le vendredi 6 décembre 2013.

Le Maître d'œuvre, Alpha Géomètre, a procédé à l'étude des différents candidats sur les critères de prix, de la note technique et des délais.

Il en ressort que l'Entreprise ALLEZ & Cie a obtenu la meilleure note sur la moyenne des trois critères, par rapport aux autres candidats.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'Entreprise ALLEZ & Cie, avec :

- ❖ 10 voix « pour »,
- ❖ 2 voix « abstention »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Les élus demandent que l'entreprise choisie n'élabore pas d'avenant au marché et que la signalisation du chantier soit correctement installée afin d'éviter les dysfonctionnements de circulation qui ont eu lieu lors de l'exécution de la première tranche.

Convention d'ingénierie pour le projet d'une structure pour des personnes en situation de handicap psychique au lieu-dit La Bazonnaire

Monsieur le Maire présente le projet de convention de soutien, entre la mairie et l'UDAF, pour la partie ingénierie de la construction d'une structure pour personnes en handicap psychique sur le site de la Bazonnaire.

Le montant de l'aide financière versée à l'UDAF serait de 22 500 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette convention et l'aide financière, avec :

- ❖ 12 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Mutuelle maintien de salaire pour les agents communaux

Ce point n'a pas été évoqué lors du Conseil Municipal.

Présentation des non-valeurs dans le cadre de la facturation du Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire présente le détail des dettes contractées par les familles dans le cadre de la facturation du Restaurant Scolaire.

Ces familles ont bénéficié d'un effacement de leur dette dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Les non-valeurs représentent donc la somme de 762,50 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de ces non-valeurs, avec :

- ❖ 12 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Révision du loyer de Monsieur et Madame GIRAUDON au 1^{er} janvier 2014

Comme le prévoit le contrat de bail signé entre les parties, une révision du loyer doit se faire à chaque date anniversaire, soit le 1^{er} janvier 2014 pour Monsieur et Madame GIRAUDON.

La révision se base sur l'indice de révision des loyers au 4^{ème} trimestre 2012, soit une hausse 1,83 %. Le loyer, initialement évalué à 375 euros, s'élèverait à 382 euros au 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la révision du loyer de Monsieur et Madame GIRAUDON, avec :

- ❖ 12 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Informations et questions diverses

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,
Roger PERRIN

